Akademien der Wissenschaften Schweiz
Académies suisses des sciences
Accademie svizzere delle scienze
Academias svizras da las scienzas
Swiss Academies of Arts and Sciences

Recherche des parcs suisses – Catalogue thématique

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)



Impressum

Mandant
Office fédéral de l'environnement (OFEV), division Espèces, écosystèmes, paysages, CH-3003 Berne
L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Mandataire
Coordination Recherche des parcs suisses – un mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) exécuté par l'Académie suisse des sciences naturelles (SCNAT)

Membres du conseil scientifique (2009–2011)
Dr. Astrid Wallner, Koordinationsstelle Parkforschung Schweiz, Bern
Prof. em. Dr. Paul Messerli, Präsident wissenschaftliche Begleitgruppe Parkforschung, Bern
Prof. Dr. Bruno Baur, Institut für Natur-, Landschafts- und Umweltschutz, Universität Basel
PD Dr. Mario F. Broggi, Forstingenieur und Ökologe, Universitätsrat Liechtenstein
PD Dr. Matthias Bürgi, Landschaftsökologie, Eidg. Forschungsanstalt WSL, Birmensdorf
Prof. Dr. Christophe Clivaz, UER Tourisme, Institut Universitaire Kurt Bösch, Sion
Prof. Dr. Juliet Fall, Département de Géographie, Université de Genève
Prof. Dr. Markus Fischer, Institut für Pflanzenwissenschaften, Universität Bern
Dr. Robert Meier, Konferenz der Beauftragten für Natur- und Landschaftsschutz KBNL
Dipl. Geogr. Jürg Inderbitzin, Inst. für Betriebs- und Regionalökonomie, Hochschule Luzern
lic. phil. Andreas Weissen, Geschäftsführer Netzwerk Schweizer Pärke

Citation
Wallner, A. et Messerli, P. 2012. Recherche des parcs suisses - Catalogue thématique. Koordinationsstelle Parkforschung Schweiz, Bern.

Accompagnement OFEV
Dr. Matthias Stremlow, Dr. Pierre Galland

Traduction
Bernadette Von Arx

Layout
Esther Volken, SCNAT

Download
www.parkforschung.ch

Photos
Schweiz Tourismus

Koordinationsstelle Parkforschung Schweiz
Schwarztorstrasse 9, CH-3007 Bern
parkforschung@scnat.ch, www.parkforschung.ch

Remarque: Le présent rapport a été réalisé sur mandat de l'OFEV. Seul le mandataire porte la responsabilité de son contenu.

Recherche des parcs suisses – Catalogue thématique

Sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Contenu

Dialogue entre la recherche et les parcs **3**

Mission 3

Vision 5

Conception 5

Thèmes de recherche **10**

L'identité d'un parc, un processus sociétal et politique 10

La gouvernance de parc, entre autodétermination et ingérence 12

Les parcs, un outil de promotion économique et régionale 16

Développement du paysage dans les parcs 18

Les parcs, domaines de référence pour la biodiversité et les services écosystémiques 20

Les parcs, espaces de vie, de détente et de formation 22

Interactions entre parcs et environnement 24

Observation à long terme des régions et suivi des résultats axés sur les effets 26

Perspectives **28**

Dialogue entre la recherche et les parcs

Mission

Les bases légales de la reconnaissance des parcs d'importance nationale et de l'aide financière qui leur est accordée sont entrées en vigueur le 1er décembre 2007 à la suite de la révision partielle de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage. Quatre ans après cette révision, on dénombre déjà en Suisse 18 parcs ou projets de parc[1] (voir carte[2] p. 14). On peut donc dire qu'en peu de temps le concept de parc s'est largement répandu.

La mise en oeuvre rapide d'un nouvel instrument introduit également une nouvelle différenciation dans le paysage suisse. Les nouveaux parcs d'importance nationale associent conservation et valorisation de la nature et du paysage à des modèles de développement durable, tant pour l'économie que pour la société des régions rurales.[3] Cette perspective, qui inclut à la fois la protection et l'utilisation des paysages ainsi que la création simultanée d'un grand nombre de parcs, place la science face à un double défi :

D'abord, la science a l'occasion unique d'analyser par comparaison l'évolution des parcs. Les sujets de recherche potentiels s'étendent sur un large spectre de disciplines scientifiques et favorisent des études par thème, mais aussi les analyses interdisciplinaires et surtout transdisciplinaires. Au niveau international, la recherche comparée portant sur les espaces protégés en est encore à ses débuts. L'évolution du paysage suisse des parcs invite la science à apporter sa contribution au débat national et international sur les espaces protégés.

---

1 Le processus qui va de l'idée de parc à la reconnaissance d'un parc d'importance nationale comprend plusieurs étapes. Des informations détaillées à ce sujet et sur les différentes catégories de parc sont disponibles sous http://www.bafu.admin.ch/paerke/index.html?lang=fr. Le présent catalogue ne fait pas de distinction entre le statut des parcs (parc d'importance nationale, projet de parc avec demande de label, parc en phase de création, projet de parc avec demande d'aide financière) ; il utilise la formulation générique « parcs ».

2 Les parcs d'importance nationale regroupent les catégories parc national, parc naturel régional et parc naturel périurbain. La carte mentionne également les trois sites naturels figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Dans ces régions également, on cherche à concilier la protection et l'utilisation du paysage, raison pour laquelle Recherche des parcs suisses les prend en considération.

3 Office fédéral de l'environnement (OFEV) 2011. La Suisse des parcs. environnement 1/2011. http://www.bafu.admin.ch/dokumentation/umwelt/11155/index.html?lang=fr

Ensuite, il est du devoir de la science de soutenir la création et le développement de parcs dans une optique de durabilité. Si, à l'heure actuelle, de nombreux nouveaux parcs ne se consacrent pas encore résolument à la recherche,[4] il n'en demeure pas moins que cette activité est importante pour l'ensemble des parcs. Pratiquer une gestion axée sur les effets et les objectifs suppose que l'on puisse se référer à des bases scientifiques tenant compte des particularités de la région. Une solide connaissance des données et des développements écologiques, socioéconomiques et culturels sont des conditions essentielles lorsqu'il s'agit de prendre des mesures destinées à valoriser et développer un parc. La science soutient également les parcs lorsqu'elle répond à leurs besoins en matière de recherche et qu'elle met à la disposition de la pratique des données importantes issues de projets de recherche. En ce sens, une fonction importante incombe à la recherche en matière de développement des parcs.

Selon l'art. 28 de l'ordonnance sur les parcs d'importance nationale du 1er janvier 2008, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) veille à coordonner la recherche dans les parcs lorsqu'elle concerne plusieurs parcs, et ce en collaboration avec les organes responsables, les cantons concernés et les institutions de promotion de la recherche. Pour assurer cette tâche a été mis en place le service Coordination Recherche des Parcs Suisses, qui bénéficie du soutien d'un groupe d'accompagnement scientifique (désigné ci-après par groupe Recherche des parcs suisses).

Le double défi posé à la science a amené le groupe Recherche des parcs suisses à se poser des questions fondamentales en relation avec la création des parcs d'importance nationale. En proposant ce catalogue thématique, le groupe jette les bases du développement d'un programme global « Recherche des parcs suisses ».

4 La recherche est importante pour tous les parcs, mais la loi ne l'impose pas à tous. Conformément aux bases légales – loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage – l'activité de recherche est obligatoire pour les parcs d'importance nationale que sont les parcs nationaux et les parcs naturels régionaux qui font également partie d'une réserve de biosphère UNESCO. Pour les autres parcs d'importance nationale (parcs naturels régionaux n'appartenant pas à une réserve de biosphère UNESCO et parcs naturels périurbains), l'activité de recherche est facultative.

Vision

En se penchant sur des problématiques fondamentales pour les parcs et en procédant par comparaison, le groupe tient compte simultanément de l'intérêt de la science et de celui de la gestion des parcs. Il s'agit d'instaurer un dialogue entre la recherche et la pratique en mettant prioritairement l'accent sur la transdisciplinarité. Cette approche se fonde sur des échanges entre la science et la société et s'efforce de trouver des réponses scientifiques aux questions concernant l'incidence, l'objectif et la gouvernance de la Suisse des parcs.

Recherche des parcs suisses a pour mission de renforcer ce dialogue et de le promouvoir à long terme. Le groupe prend pour point de départ l'énoncé de thèmes de recherche qui considèrent les parcs comme des espaces de conservation et de valorisation de la nature et des paysages et comme des modèles de développement durable. Les recherches qui en résultent forment la base d'études à long terme, indispensables à une observation systématique de l'évolution des parcs. Lorsqu'ils débattent de l'effet des parcs, les acteurs concernés doivent pouvoir se référer à des recherches comparées.

En élaborant un programme complet, Recherche des parcs suisses contribue de manière déterminante au développement durable des régions considérées et au devenir de la politique suisse en matière de parcs.

Conception

Le catalogue thématique ici présenté propose une classification simple des thèmes de recherche. Les thèmes décrits dans les paragraphes suivants sont répartis entre les domaines traditionnels du développement durable, à savoir écologie, économie et société (voir illustration 1).

Les considérations ont pour point de départ les dispositions légales externes qui amènent à mettre en évidence les parcs d'importance nationale sur un plan politique et sociétal. Se posent alors un certain nombre de questions touchant aux domaines de la société, de l'écologie et de l'économie.

Pour ce qui est de la société, les questions concernent principalement la création de parcs, la position de la population à cet égard et le développement d'une identité de parc. En leur qualité d'espaces de vie, de détente et de formation, les parcs doivent et entendent développer des offres particulières axées sur une valeur ajoutée. Étant donné que la conservation et la

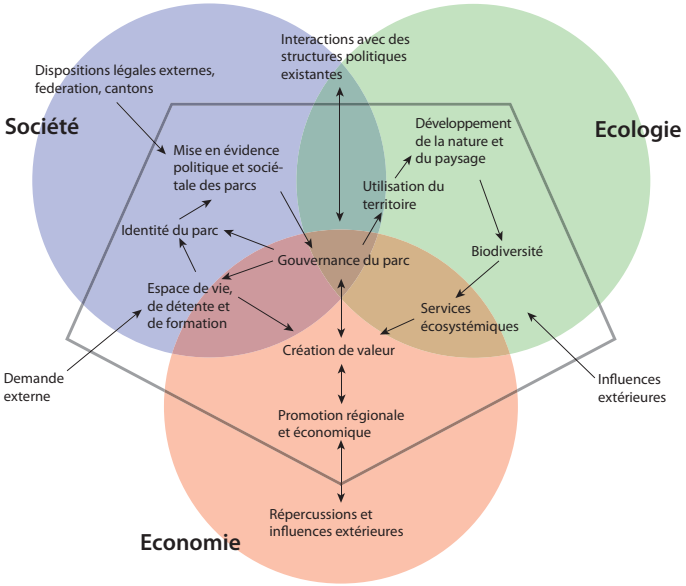


Illustration 1: Classification des thèmes de recherche des parcs suisses (linge gris) dans le triangle de la durabilité (illustration propre).

valorisation de la nature et des paysages sont des critères centraux pour la reconnaissance d'une région en tant que parc, les questions relatives à l'incidence des parcs sur la biodiversité et sur les biens et services écosystémiques jouent un rôle important.

Les thèmes gouvernance et création de valeur ajoutée se trouvent au point de jonction des dimensions société, écologie et économie. Dans ces domaines, les répercussions des parcs sur leur environnement direct et les influences extérieures exercées sur les parcs ont une importance majeure.

Le traitement de ces questions livre des données importantes pour l'observation à long terme et pour l'élaboration d'un système de suivi des résultats axés sur les effets.

Les dimensions spatiale et temporelle jouent également un rôle important, parallèlement au développement durable.

S'agissant de la dimension spatiale, une différence doit être faite entre les comparaisons interrégionales et les comparaisons entre les régions qui possèdent le statut de parc et celles qui ne le possèdent pas. Par conséquent, le choix des régions à étudier est fonction de la thématique à analyser; il porte toujours sur deux régions au minimum. Une comparaison internationale présente un intérêt particulier quand il y a lieu de se prononcer sur l'incidence des différents concepts de management et sur des prescriptions d'utilisation ou de protection particulières.

La dimension temporelle s'exprime dans le processus même de la création de parcs. La création de parcs comprend plusieurs étapes portant sur les dispositions légales régissant l'étude de faisabilité, la phase de création et la phase d'exploitation d'un parc, mais aussi sur l'appropriation, par la société, de ces nouveaux paysages et du développement environnemental et économique des régions. Pour cette raison, la recherche en la matière peut également être comprise comme une étude des processus. Les thèmes proposés sont alors considérés selon l'importance qu'ils ont dans les différentes phases du processus. Des études à long terme sont nécessaire pour pouvoir se prononcer sur les changements intervenant dans les régions. Par ailleurs, une approche de type historique permet de considérer l'évolution d'un parc dans une perspective de durabilité, c'est-à-dire depuis sa création.

Le catalogue thématique n'a pas la prétention d'établir de manière exhaustive la liste de tous les thèmes de recherche importants. Cela serait d'ailleurs impossible, car différents éléments susceptibles de présenter un intérêt pour une analyse comparative ne seront connus que dans quelques années, sur la base des expériences faites pendant les phases de création et de première période opérationnelle d'un parc. En outre, plus la durée d'exploitation d'un parc est longue, plus ses responsables seront en mesure de formuler des besoins concrets. Arrêter des thèmes de recherche sans tenir compte des besoins exprimés par la suite des parcs en la matière ne servirait en aucune manière l'instauration et la promotion du dialogue entre la science et la gestion des parcs.

Dans l'optique d'un suivi systématique des régions, on peut être surpris de constater que des domaines comme l'hydrologie, l'énergie ou l'économie forestière ne sont pas expressément mentionnés comme des thèmes de recherche. Cela s'explique par le fait que dans le cadre de cette présentation et de la systématique adoptée, l'aspect interdisciplinaire et transdisciplinaire prime la perspective strictement monodisciplinaire. L'élaboration d'un suivi systématique à long terme est considérée comme une tâche indépendante qui

doit suivre sa propre logique, même si elle doit évidemment être mise en relation avec le traitement des thèmes énoncés à chaque fois que l'occasion se présente.

La description des thèmes de recherche tient compte du double défi dont il a précédemment été question. Les opportunités offertes à la science par la Suisse des parcs de demain seront mises en évidence, de même que le devoir qui lui incombe de soutenir la création et le développement de parcs.

Un certain nombre de thèmes sont présentés ici à titre d'exemple. Les chercheurs et les responsables de parcs sont invités à en développer d'autres.

Le groupe Recherche des parcs suisses est parfaitement conscient que certains parcs effectuent depuis longtemps déjà des travaux de recherche ; le colloque national du 18 novembre 2011 consacrée aux parcs et à la recherche (http://www.parkforschung.ch/d/veranstaltungen/vergangene/) l'a d'ailleurs clairement démontré – dans le cadre des Parcs suisses, il s'agit maintenant de généraliser la recherche et de l'amener à un niveau permettant une recherche comparative. C'est dans cette perspective que ce catalogue doit être lu.

Thèmes de recherche

L'identité d'un parc, un processus sociétal et politique

La Confédération soutient uniquement les projets de parcs qui reposent sur des initiatives régionales et sont portés par la population. Les questions qui se posent : quelles sont les motivations des initiatives régionales et par quelles forces sont-elles animées? La distance qui sépare l'idée de parc et l'identification réelle de la population à son parc s'inscrit dans un processus sociétal et politique au cours duquel la population est appelée à s'interroger intimement sur les objectifs conceptuels et matériels du parc. Les conflits d'objectifs par rapport à d'autres intérêts régionaux, voire suprarégionaux, font l'objet d'intenses négociations. Par ailleurs, des attentes externes et des projections de l'extérieur à propos du parc exigent de la population qu'elle trouve ses propres réponses aux questions posées.

Tant en Suisse qu'à l'étranger, de nombreuses études consacrées à des parcs se sont déjà penchées sur les concepts de participation et d'acceptation. Toutefois, il s'agit souvent d'études de cas particuliers. Des études comparatives mettant en relation des parcs régis par des dispositions institutionnelles différentes font encore largement défaut. En outre, les observations et analyses sur l'évolution dans le temps de la motivation, de la participation et de l'acceptation sont lacunaires. En Suisse, dans quelques rares cas de zones protégées (p. ex. Parc national suisse, réserve de biosphère UNESCO de l'Entlebuch, site du patrimoine mondial de l'UNESCO Alpes suisse Jungfrau-Aletsch), il est d'ores et déjà possible de faire des recherches sur la naissance et le renforcement du sentiment d'identification de la population à l'égard du statut du parc.

Quelques cas de projets de parc ont échoué en Suisse, soit que la population locale en ait refusé l'idée en assemblée communale, soit que l'idée n'ait pas dépassé le stade de projet. Lors de la pesée d'intérêt entre avantages et inconvénients découlant d'un contrat de parc, la peur des conséquences sur le droit de participation ainsi que sur l'autonomie des communes joue souvent un rôle.

L'existence de projets « acceptés » et « refusés » offre la possibilité d'effectuer une analyse comparative des raisons d'un succès ou d'un échec. Sur la base de ces données, on peut alors dire quels facteurs interviennent favorablement dans une acceptation et comment la consultation doit être conçue pour finalement déclencher un processus d'identification positif.

La science a pour défi et mission de mettre ses connaissances à disposition, d'accompagner le processus de mise en place et de conception et de définir des thèmes de recherche de rang supérieur en collaboration avec les responsables de parcs et le Réseau des parcs suisses.

Exemples de thèmes de recherche :

- Quelles sont les motivations à la base de la création d'un parc et dans quelle mesure coïncident-elles avec les objectifs de l'idée de parc et les catégories de parcs ?
- Comment les différentes conceptions des acteurs concernés finissent-elles par concorder pour déboucher sur une participation effective de la population ?
- Quelle importance revêt la protection de la nature et du paysage dans la volonté de créer un parc et dans quelle mesure cela est-il compatible avec des options de développement ? Sur quelles idées et connaissances se fonde la sensibilité à l'égard de la nature et du paysage ?
- Peut-on parler d'un schéma-type d'acceptation d'un projet parmi les acteurs des parcs ? Acceptation aujourd'hui et situation dix ans plus tard: comment les positions ont-elles évolué depuis la création du parc ?
- Quels processus sociétaux et politiques le statut de parc déclenche-t-il dans la région ? Dans quelle mesure observe-t-on une prise de conscience nouvelle à l'égard des ressources régionales, des particularités du paysage et des biens naturels à protéger ?
- Quels sont les acteurs qui participent à l'émergence, puis à la mise en œuvre des parcs ? Dans quelle mesure l'ensemble des acteurs concernés sont-ils impliqués dans la gouvernance du parc ?

La gouvernance des parcs, entre autodétermination et ingérence

A la différence de la pratique de pays comme la France ou l'Italie, la Confédération ne dicte pas quelles régions doivent êtres classées comme parcs. Celles-ci sont donc libres de décider si elles entendent engager une procédure de reconnaissance. Lorsque des demandes sont déposées, la Confédération décide des projets qui obtiendront une aide financière et qui, par conséquent, bénéficieront du label « Parc d'importance nationale ».

L'ordonnance sur les parcs précise expressément que la création d'un système de parcs d'importance nationale doit être équilibrée entre les différentes régions biogéographiques. Jusqu'à présent ce but n'a pas pu être atteint ; la répartition actuelle des parcs en Suisse met en évidence les régions dans lesquelles la participation de la population locale demandée par la Confédération a pu être obtenue. Une répartition véritablement représentative des parcs en Suisse supposerait que la Confédération intervienne plus énergiquement. On voit clairement ici qu'il s'agit de mettre en balance l'autodétermination avec l'ingérence de la Confédération, en d'autres termes les initiatives portées par la base face à la conception nationale d'une Suisse des parcs, quand bien même les bases légales demandent clairement une approche « bottom-up ».

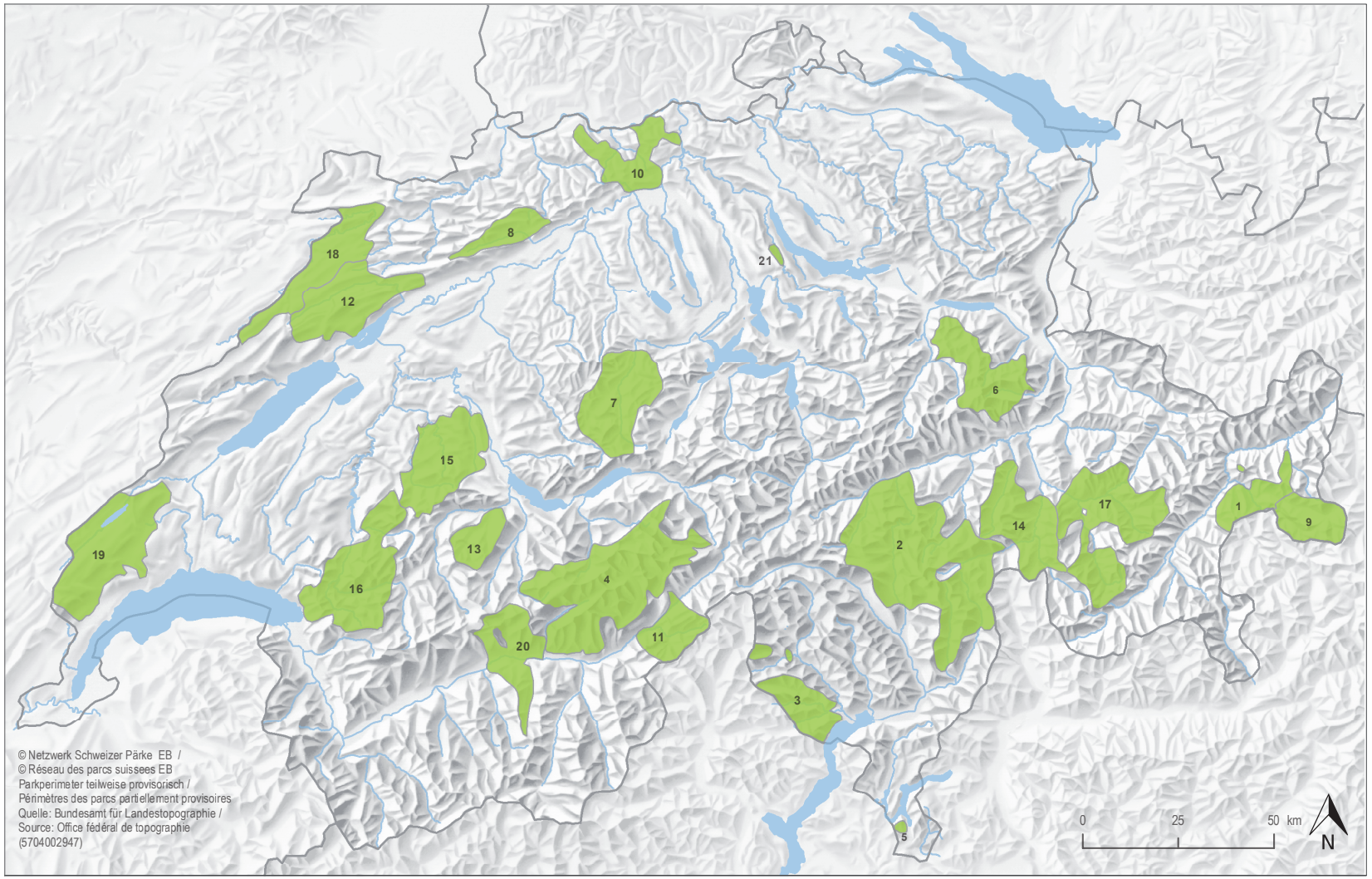
De manière générale, le périmètre d'un parc naturel régional doit couvrir l'ensemble du territoire des communes concernées. Dans quelques rares cas l'organe responsable du parc correspond à une unité politique ou administrative existante. La plupart du temps, le périmètre du parc recoupe d'autres unités administratives, p. ex. les districts ou les zones de développement régional.

En tant qu'acteur de sa conception, le parc est sollicité à double titre : il doit non seulement s'arranger avec les institutions et structures locales et régionales en place, mais aussi satisfaire aux prescriptions existantes et à venir de la Confédération. La question reste ouverte de savoir dans quelle mesure le parc peut occuper sa place en qualité de nouvel acteur institutionnel potentiel – et la conserver – au sein d'une gouvernance multi-niveaux. Cette question revêt toutefois une importance majeure pour la distinction qui doit être faite entre parc et non parc.

La science est appelée à démontrer comment une gouvernance de parc capable de poursuivre ses objectifs spécifiques peut être instaurée dans le champ d'interférence des institutions locales et régionales existantes et sous l'influence des directives de politique sectorielle.

Exemples de thèmes de recherche :

- Dans quelle mesure et dans quels domaines les parcs créés à partir d'initiatives locales sont-ils influencés et régis par des réglementations émanant d'autres niveaux (cantonal, national, international) ?
- De quelles possibilités les responsables de parcs disposent-ils pour agir sur les politiques sectorielles déterminantes, comme p. ex. les politiques agricole, énergétique, des transports et du développement territorial? Comment les responsables de parcs peuvent-ils se situer, entre autodétermination et ingérence, et quelles sont les formes de gouvernance de parcs qui en résultent ?
- Quelle influence les systèmes de gouvernance adoptés par les différents parcs exercent-ils sur la qualité de la mise en œuvre de la politique «parc»?
- Dans quelle mesure les parcs d'importance nationale créent-ils une nouvelle catégorie de région aux qualités particulières et dans quelle mesure cette catégorie a-t-elle un impact positif grandissant sur le reste de l'espace rural en Suisse ?



Nationalpärke / Parcs nationaux
1 | Schweizerischer Nationalpark
2 | Parc Adula (Kandidat)
3 | Parco del Locarnese (Candidato)

UNESCO Weltnaturerbe / UNESCO Patrimoine mondiale naturel
4 | Schweizer Alpen Jungfrau-Aletsch
5 | Monte San Giorgio
6 | Tektonikarena Sardona

Regionale Naturpärke / Parcs naturels régionaux
7 | UNESCO Biosphäre Entlebuch
8 | Regionaler Naturpark Thal
9 | Biosfera Val Müstair
10 | Jurapark Aargau
11 | Landschaftspark Binntal
12 | Parc régional Chasseral
13 | Regionaler Naturpark Diemtigtal
14 | Naturpark Beverin (Kandidat)
15 | Regionaler Naturpark Gantrisch
16 | Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut
17 | Parc Ela
18 | Parc naturel régional du Doubs (Candidat)
19 | Parc naturel régional Jura vaudois (Candidat)
20 | Naturpark Pfyn-Finges (Kandidat)

Naturerlebnispark / Parc naturel périurbain
21 | Wildnispark Zürich Sihlwald

Carte 1: Parcs d'importance nationale et sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, état : janvier 2012

Les parcs, un outil de promotion économique et régionale

Le développement de l'économie des zones rurales au moyen de projets novateurs est l'objectif central de la politique régionale de la Confédération. Les parcs d'importance nationale s'inscrivent précisément dans cette dynamique. La conservation et le développement des valeurs naturelles et paysagères doivent entraîner un renforcement des structures d'entreprises fondé sur une utilisation durable des ressources naturelles et paysagères.

Pour les parcs, le tourisme représente une possibilité de développer considérablement l'économie régionale. Pour cette raison, la plupart d'entre eux s'efforcent d'élaborer et de promouvoir des offres touristiques proches de la nature et respectueuses des objectifs des parcs. A cet égard, l'observation des effets des offres sur la nature revêt une importance centrale. Si celles-ci devaient porter préjudice aux valeurs naturelles et paysagères, elles seraient en contradiction avec l'objectif prioritaire des parcs, à savoir la préservation et la valorisation des valeurs naturelles et paysagères.

C'est précisément dans le domaine du tourisme comme forme possible de promotion économique que s'ouvre un vaste champ d'investigation avec une place primordiale pour des questions relatives à la création directe et indirecte de valeurs économiques et à des formes adaptées de gestion des visiteurs.

Parallèlement aux offres touristiques proches de la nature, égologiques et conformes aux principes du développement durable, la commercialisation de produits et de services locaux portant le label d'un parc offre une opportunité supplémentaire de plus-value économique dans la région considérée. Le label s'obtient à la condition que les exigences de la Confédération en la matière soient respectées. Les premières expériences faites dans ce domaine montrent que le label « Produit » a effectivement un effet positif sur les chaînes de création de valeur au niveau régional. Ce phénomène se répercute à son tour favorablement sur le maintien et la création de postes de travail dans le parc et contribue à corriger une tendance fréquente dans les parcs structurellement faibles, à savoir la baisse du nombre d'habitants. Au demeurant, la création de produits « parc » certifiés met les acteurs en réseau et favorise les échanges et les contacts entre les secteurs, p. ex. entre l'agriculture et le tourisme, ce qui peut entraîner un repositionnement et une revalorisation des chaînes de création de valeur. Le fait de développer ensemble des produits permet aussi de renforcer le sentiment d'identité sur un plan interne et, par rapport à l'extérieur, faire apparaître le parc comme un espace particulier de ressources et de production.

On s'attend à ce que le parc crée des conditions nouvelles et particulières pour permettre des activités génératrices de valeur. Les conditions doivent être définies d'après les expériences et les connaissances en lien avec des formes alternatives de tourisme, des développements industriels et des systèmes régionaux de création de valeur en réseau et être mises à disposition dans l'optique d'une évaluation réaliste des possibilités et des limites spécifiques du parc.

Exemples de thèmes de recherche

- Quel rôle le parc joue-t-il sur le plan du développement régional en tant que nouvel acteur régional (organe responsable/institution) ? Dans quelles branches les parcs amènent-ils des avantages économiques et permettent-ils de se profiler sur le marché ?
- Dans quelle mesure les parcs favorisent-ils des synergies entre les différents secteurs économiques (agriculture, tourisme, industrie, etc.) et sont-ils à l'origine de produits et de services novateurs ?
- Quelle est l'incidence des processus de qualification externes et des labels de qualité (label Parc, label Produit, etc.) sur la manière dont est perçu le parc et ses produits ?
- Comment le parc est-il exploité en tant qu'espace aux qualités particulières (nature et paysage) dans l'optique du développement de nouvelles formes de tourisme ?
- Dans quelle mesure le développement économique induit par le parc contribue-t-il au renforcement de l'identité régionale ?

Développement du paysage dans les parcs

Au cours de la dernière décennie, la recherche sur le paysage a connu un essor impressionnant allant bien au-delà de ses disciplines classiques que sont la géographie et l'écologie paysagère. Au niveau international, des réseaux scientifiques se sont formés qui possèdent leurs propres journaux spécialisés. Le fait que le mitage du territoire soit perçu comme une mise en danger de la qualité paysagère et l'expression d'un développement incontrôlé du paysage a également interpellé la conscience politique. L'aménagement du territoire est trop longtemps resté hermétique à l'idée que le paysage est davantage que ce que l'on voit au-delà du milieu bâti, ce qui reste après satisfaction de tous les besoins d'utilisation ou encore le produit résiduel de notre société. Le programme national de recherche « Paysages et habitats de l'arc alpin » a donné l'impulsion à une approche globale de la problématique, selon laquelle la conception du paysage relève d'un mandat collectif. Le paysage considéré comme une ressource collective au caractère de bien public se démarque de l'idée de bien individuel et devient l'objet de négociations au centre d'un processus participatif et démocratique. Il paraît évident d'appliquer ce concept aux parcs, précisément parce qu'ils ont pour mission de promouvoir tout particulièrement les valeurs naturelles et paysagères et de les considérer comme des ressources génératrices d'une valeur ajoutée supplémentaire. Par ailleurs, étant donné que les parcs doivent se différencier des régions non reconnues comme parcs, il est logique de les considérer comme une sorte de club fermé qui, du fait de son exclusivité, se soustrait à toute concurrence et accueille uniquement ceux qui s'acquittent du « droit d'entrée » demandé.

La question reste encore de savoir comment aménager le processus en question. Interviendront, parmi d'autres paramètres, l'attachement de la population à son habitat, sa connaissance des particularités et des qualités du paysage rural et des éléments naturels, ainsi que des projets et des idées sur la manière de tirer de ces ressources une valeur ajoutée supplémentaire.

Le processus de négociation devra être défini sur la base de ces éléments dans une optique de résultats. L'élaboration d'un système global d'objectifs représente le pas décisif vers la stratégie que les différentes étapes de mise en œuvre devront suivre.

La science peut apporter un aide précieuse dans ce travail ambitieux, inédit à certains égards, de conceptualisation collective, que ce soit au niveau de questions de procédure, de contributions quant au contenu ou du développement d'objectifs et de stratégies.

Parallèlement, les parcs, dans leur diversité institutionnelle, offrent la possibilité de suivre et d'analyser différentes pistes allant des rapports quotidiens avec l'habitat jusqu'à une conception collective du paysage

Exemples de thèmes de recherche :

- Quels changements observe-t-on parmi la population résidente pour ce qui est de la perception des éléments naturels et paysagers et de l'évaluation après acceptation de la charte ?
- Comment intégrer dans un système d'évaluation applicable les connaissances des experts et des non-experts en matière de valeurs paysagères ?
- Comment des objectifs quantitatifs et qualitatifs de paysage peuvent-ils être traduits en scénarios d'utilisation mettant en évidence des antagonismes entre les groupes d'utilisateurs ?
- Quelles procédures permettent d'élaborer conjointement des solutions en cas d'antagonismes avérés ?
- Quels sont les compétences et instruments de gouvernance nécessaires pour qu'un développement paysager dûment négocié puisse être mis en pratique ?

Les parcs, domaines de référence pour la biodiversité et les services écosystémiques

L'expression services écosystémiques désigne les contributions directes et indirectes au bien-être de l'être humain. La diversité des paysages des parcs d'importance nationale constitue de manière générale un élément important pour différentes formes de détente et pour des chaînes de création de valeur au niveau d'une région. Par ailleurs, des services comme le traitement des eaux, la protection contre les crues, la qualité de l'air, etc., doivent faire l'objet d'évaluations et être intégrés dans l'aménagement de l'utilisation du sol. Le concept de services écosystémiques établit une relation entre les prétentions sociétales à l'égard de l'environnement matériel et la possibilité de faire bénéficier de prestations considérées comme positives les équilibres naturels d'origine ou modifiés. Ces prestations naturelles peuvent s'accompagner d'indications de prix et figurer en tant que prestations fournies ou perdues dans l'évaluation du rapport coût/utilité lors de décisions relatives à l'utilisation du sol.

Conformément à leur statut, les parcs d'importance nationale possèdent une haute valeur naturelle et paysagère et couvrent de nombreuses régions déjà répertoriées dans des inventaires nationaux et cantonaux. Les zones centrales des parcs nationaux et des réserves de biosphère servent principalement à la libre évolution des écosystèmes naturels. Afin de conserver la qualité de ces régions ainsi que d'autres espaces des parcs également importants pour la biodiversité, les passages entre ces defférentes zones sont essentiels. Bien qu'en Suisse les parcs d'importance nationale ne correspondent que partiellement à des hauts lieux de la biodiversité (identifiés par le monitoring de la biodiversité en Suisse comme des régions à haute diversité d'espèces), chaque parc abrite toutefois des espèces et des habitats qu'il y a lieu de connaître et de préserver. Ainsi, la mosaïque des parcs peut fournir une contribution importante à la biodiversité, en particulier en regards des objectifs stratégiques 2 et 3 de la Stratégie Biodiversité. Le lien entre la biodiversité et les services écosystémiques est incontestable. Toutefois, des recherches systématiques permettant d'établir des rapports de causalité entre ces valeurs fondamentales de nos habitats et l'intérêt qu'il y a à protéger la biodiversité font défaut.

Les parcs doivent avoir à leur disposition les connaissances scientifiques les plus récentes pour être en mesure d'établir les prestations des paysages naturels et ruraux et les prendre en compte en tant que critères de qualité dans les plans d'affectation.

Exemples de thèmes de recherche :

- Quels services écosystémiques les paysages naturels et ruraux apportent-ils dans les parcs d'importance nationale ? Du point de vue qualitatif et quantitatif, ces services sont-ils différents de ceux des régions non reconnues comme des parcs (non protégées) ?
- Les régions non reconnues comme des parcs peuvent-elles bénéficier des services écosystémiques des parcs ? Dans l'affirmative, de quels services écosystémiques s'agit-il ?
- Quelles sont les répercussions des modifications d'utilisation des sols sur des services écosystémiques choisis et quelles interactions existent entre des services écosystémiques ?
- Quelle est l'importance des parcs pour la conservation et la mise en valeur des aires protégées et lors de la mise en place des réseaux écologiques?
- Quel est le potentiel des parcs pour la promotion de la biodiversité ?
- Les parcs servent-ils de pool d'espèces pour les régions périphériques non considérées comme des parcs (situation source – puits) ? Dans l'affirmative, pour quels groupes d'organismes ?
- Le système des parcs en réseau est-il en mesure de stopper la migration des espèces attendue du fait du réchauffement climatique ? Dans l'affirmative, pour quels groupes d'organismes ?
- Comment décrire le lien qui existe entre la biodiversité, les services écosystémiques et la prospérité économique ?
- Dans des régions protégées occupant de grandes surfaces, quels systèmes incitatifs donnent lieu à des indemnités (redevances, programmes d'incitations, certificats) en ce qui concerne la pratique d'utilisation du territoire (p. ex. indemnisation de zones centrales de futurs parcs nationaux en tant que puits de carbone) ?

Les parcs, espaces de vie, de détente et de formation

Les régions portant le label « Parc d'importance nationale » promettent aux visiteurs une qualité particulière, visible et perceptible, qui se manifeste dans le rapport aux ressources naturelles ainsi qu'au paysage naturel et rural. De l'intérieur, ce label signifie l'engagement librement consenti de promouvoir le parc, en collaboration avec la population et les milieux économiques, en tant que région modèle du développement durable, de documenter le chemin parcouru et de communiquer les résultats.

Ce défi suppose l'existence d'un « concept de développement » global élaboré dans une perspective à long terme, mais qui offre néanmoins souplesse et alternatives. L'élément central de ce concept consiste en un régime d'exploitation implanté localement qui valorise les ressources naturelles et paysagères, définit des buts de qualité du paysage et défend une mobilité respectueuse de l'environnement. La mise en œuvre de ce régime doit s'effectuer dans le cadre de textes législatifs de rang supérieur et être soutenue efficacement par des systèmes incitatifs.

Quand une région à la fois habitat et espace économique devient un espace géré par une charte (contrat de parc), le processus de transformation induit ne s'achève pas avec l'attribution du label ; au contraire, il ne fait que commencer. L'émergence de données historiques et de lieux symboliques est sollicitée pour trouver des réponses à des questions comme d'où et vers quoi. Ce processus de quête des valeurs et de recherche d'informations doit être soutenu par la science et doit mobiliser le savoir local. L'élaboration d'une stratégie de développement durable requiert une mobilisation très large des savoirs et leur actualisation, plusieurs disciplines pouvant y concourir soit séparément, soit ensemble. Les formes traditionnelles d'utilisation du sol jouent également un rôle important, parallèlement aux valeurs naturelles et paysagères. Le processus nécessite aussi des connaissances juridiques et d'aménagement du territoire dans le domaine des droits d'utilisation et des obligations de protection.

Enfin, l'espace de formation est représenté par le produit résultant de ce processus de transformation. Il documente la voie à suivre pour assurer un développement régional durable, contient des offres en matière de formation et d'éducation environnementales et même des prestations et des expertises susceptibles d'être exportées, qui sont mises à la disposition d'autres régions. Ces processus participatifs et de formation peuvent contribuer à renforcer l'identité des populations avec leur parc.

La science est instamment invitée à accompagner les processus de transformation des parcs dans toutes leurs dimensions et à élaborer les différents scénarios de développement régional durable possibles pour les régions concernées.

Exemples de thèmes de recherche :

- Le contrat de parc énonce l'obligation de préserver et de promouvoir les valeurs naturelles et paysagères. Un régime d'utilisation propre au parc, dans lequel cette obligation constitue l'objectif prioritaire, représente vraisemblablement un élément central dans l'optique de développer les particularités du parc et d'en faire un espace de vie et de détente. Comment un régime d'utilisation de ce type doit-il être conçu pour pouvoir exploiter la marge de manœuvre laissée par les dispositions légales et administratives existantes, systèmes incitatifs des domaines concernés inclus ?
- La mise en évidence des valeurs naturelles et paysagères particulières d'un parc requiert, d'une part, la collaboration d'experts, d'autre part, des souvenirs de lieux et de paysages qui occupent une place particulière dans la mémoire collective. Dans quelle mesure les éléments se rejoignent-ils ? Comment traiter les différences ?
- Prestations particulières des parcs, les offres de formation accompagnant la mise au point de l'infrastructure du parc et de sa structure d'utilisation doivent être considérées comme une opportunité d'offrir une perspective de travail à du personnel qualifié et de positionner le parc comme une plateforme de formation. Comment appuyer ce processus sur le plan pédagogique, didactique et de communication externe ?

Interactions entre parcs et régions voisines

Les limites d'un parc correspondent généralement à celles du territoire des communes concernées. La plupart du temps, il s'agit d'une frontière invisible, importante essentiellement dans l'optique du financement d'un projet, mais qui n'entre pas vraiment en considération lors de l'évaluation de ses effets. Ainsi, il se peut que des régions se trouvant à proximité d'un parc bénéficient de projets qui y sont organisés. Par exemple, un parc peut avoir une incidence positive sur son environnement en ce sens que la création de nouvelles offres touristiques augmente non seulement le nombre de nuitées dans le parc, mais aussi dans les communes voisines.

Inversement, un parc peut profiter de l'environnement dans lequel il est situé, notamment quand l'amélioration des infrastructures locales facilite les conditions d'accès ou que l'évolution positive de la situation de l'emploi dans la région stabilise les revenus et le nombre d'habitants. Une intensification de l'utilisation du sol et une pression foncière dans la zone limitrophe peuvent nuire aux qualités écologiques et paysagères d'un parc.

La question se pose aussi de savoir comment des parcs qui se jouxtent directement s'influencent réciproquement, que ce soit en termes de concurrence ou de synergies. Dans ces interactions, les trois dimensions du développement durable jouent un rôle central ; par conséquent, elles doivent faire l'objet d'études approfondies. L'expérience dira si, dans le paysage mosaïque de la Suisse, les parcs sont perçus comme une nouvelle catégorie auxquels on reconnaît des atouts particuliers. Il s'agira aussi de dire si les parcs, en tant que réseau et catégorie, ont une importance au niveau national ou alors si chaque parc est plus ou moins considéré et évalué dans son contexte régional ou cantonal. On peut imaginer, par exemple, que du fait de leur nombre et de la surface qu'ils occupent, les parcs parviennent à développer suffisamment de force pour faire valoir des intérêts communs.

De cette interaction entre nouveaux parcs et environnement plus ou moins proche s'ouvre pour la recherche un champ d'investigation nouveau en ce sens que la Suisse n'a plus édicté depuis longtemps de nouvelle catégorie de région avec des règles de jeu implicites. En outre, les règles ne sont pas fixées de manière rigide ; elles peuvent en effet être modifiées et concrétisées à l'intérieur, et surtout à l'extérieur des parcs en tenant compte des attentes du législateur et de la population.

Exemples de thèmes de recherche :

- Le voisinage du parc représente-t-il un atout pour le logement, les fournisseurs de prestations touristiques (hôtellerie et restauration) et d'autres prestataires dont l'activité économique (conception et commercialisation de produits) fait référence aux offres du parc ? Les communes voisines considèrent-elles le parc comme une zone de ressourcement et de détente qui force et légitime leur propre croissance ?
- Les limites du parc sont perméables, les passages graduels ; les parcs restent intégrés à des structures régionales de rang supérieur. Comment les parcs et leur régime d'utilisation peuvent-ils s'affirmer dans ces structures supérieures, exercer une pression sur l'extérieur et faire valoir leurs intérêts ?
- Quel lien y a-t-il entre l'offre touristique proche de la nature offerte par un parc naturel régional et celle de grandes destinations touristiques proches ? Les « petits » parcs vivent-ils dans l'ombre des grandes destinations ou peuvent-ils tirer parti d'une publicité commune sans risquer d'être envahis par une masse de visiteurs ?

Observation à long terme des régions et suivi des résultats axés sur les effets

La création de dix-sept nouveaux parcs d'importance nationale (état décembre 2011) est un cas unique pour la Suisse et extraordinaire quant à son étendue et à la synchronisation. Ces nouvelles structures régionales ont été arrêtées dans une optique de long terme pour que les investissements actuels puisent se justifier. Les parcs offrent ainsi une occasion unique de documenter sur la durée des changements environnementaux, économiques et sociétaux, et ce avec un degré de détail (contenu et données géographiques) qui, pour des raisons financières, ne serait pas possible pour l'ensemble du territoire suisse.

L'enregistrement systématique des changements intervenus représente à lui seul une valeur documentaire unique ; il permettra de dire quels paramètres supérieurs ou externes ou quels éléments déclencheurs internes se trouvent à l'origine des changements constatés.

La définition et l'introduction d'un système d'observation axé sur le long terme est la « pièce de résistance » de la recherche comparative en matière de parcs. Pour le groupe d'accompagnement de la recherche dans les parcs cette tâche relève de son mandat de base. Elle nécessite une préparation minutieuse, mais doit néanmoins être prise en considéreation rapidement. Ce suivi régional à long terme est à la fois une chance et une obligation du point de vue scientifique car il offre un système de référence pour une observation durable. Il doit inclure un système plus large de régions non considérées comme des parcs pour permettre de relever des changements divergents à partir de régimes d'utilisation et de paramètres d'influence différents, dûment contrôlés.

Il convient de faire une distinction entre le suivi régional axé sur le long terme et le suivi des résultats axé sur les effets, que les parcs sont tenus d'effectuer individuellement pour attester leurs investissements matériels et institutionnels. A cet égard, la question de savoir dans quelle mesure le suivi des résultats peut se fonder sur des indicateurs de l'observation à long terme reste ouverte.

Il existe en Suisse de nombreux programmes de monitoring, mais ils ne permettent guère de faire des déclarations sur les parcs en particulier. Par exemple, le Monitoring de la biodiversité en Suisse (BMD-CH) dispose d'un important volume de données ; néanmoins, ces données ne se prêtent pas à des commentaires sur les parcs considérés séparément car le réseau d'échantillonnage n'est pas assez pointu pour enregistrer les changements de portée relativement faible intervenus dans les parcs. Des données provenant d'une sélection de parcs à comparer avec les données BMD seraient toutefois d'un très grand intérêt car elles permettraient de mettre en parallèle et d'analyser l'évolution de la biodiversité dans des parcs et celle sur l'ensemble de la Suisse. On teste actuellement la manière d'exploiter les systèmes de monitoring existants (p. ex. Observation du paysage suisse OPS) afin de collecter des données permettant d'appréhender de façon efficiente les régions de parcs.

L'élaboration d'un système d'observation régional axé sur le long terme ou la mise au point d'un suivi axé sur les effets pour l'ensemble des parcs d'importance nationale demande de définir un minimum d'indicateurs standard à collecter dans tous les parcs. Parallèlement, les responsables de parcs sont libres de définir des indicateurs supplémentaires en rapport avec les objectifs de développement spécifiques de leur institution.

Nous considérons comme important qu'un système d'observation à long terme soit réalisé par des partenaires multiples. Un tel système pourrait soutenir les développements futurs de la politique des parcs conformément aux objectifs définis. Dans cette optique la Coordination Recherche des Parcs Suisses a été chargé, dans le cadre d'un module optionnel de son contrat avec l'OFEV, d'élaborer un concept de suivi régional axé sur les effets. Dès que ce concept sera disponible, il sera possible de formuler les questions correspondantes pour la recherche en vue d'observations à long terme des régions ainsi qu'un suivi axé sur les effets.

Perspectives

Le présent catalogue thématique est un premier pas vers l'élaboration d'une stratégie de recherche pour les parcs suisses. Les chercheurs et les responsables de parcs sont invités à examiner attentivement les thèmes de recherche proposés et à lancer des premières études comparées. Les personnes qui travaillent concrètement à l'élaboration d'un projet de recherche en lien avec l'un des thèmes énoncés sont priées de se mettre en relation avec Coordination Recherche des Parcs Suisses pour éviter les doublons et dans la perspective d'entrer en contact avec des parties intéressées (chercheurs, responsables de parcs, offices cantonaux et fédéraux).

Coordination Recherche des Parcs Suisses met à la disposition des chercheurs les prestations suivantes, dont le développement se poursuivra :

- Bases d'information et de données des projets (http://www.parkforschung.ch/f/forschungsprojekte/) => Cette rubrique permet aux chercheurs intéressés d'avoir un premier aperçu des projets de recherche en cours ou achevés en lien avec des parcs d'importance nationale. Coordination Recherche des Parcs Suisses favorise le transfert dans la pratique des données issues de projets dûment achevés en collectant des données scientifiques à l'intention des responsables de parcs et assume ainsi une fonction importante de diffusion des informations.
- Dialogue Recherche – Parcs => Le Colloque Parc et recherche qui s'est tenu en automne 2011 (http://www.parkforschung.ch/d/veranstaltungen/vergangene/) a permis de poser la première pierre d'une plateforme de dialogue. D'autres manifestations (rencontres, ateliers, colloques) viendront compléter cet instrument. La plateforme de dialogue donne aux chercheurs et aux responsables de parcs la possibilité d'approfondir ensemble des sujets proposés et d'œuvrer dans l'optique de la future stratégie de Recherche des parcs suisses.

La question du financement des travaux de recherche effectués dans les parcs d'importance nationale reste ouverte. Les possibilités de financement à étudier sont les suivantes :

- Financement via la Confédération => dans leur demande d'aide financière, les parcs doivent indiquer des projets de recherche spécifiques dans les différents domaines
- Financement via les cantons => s'adresser aux services cantonaux concernés pour un financement de projets spécifiques
- Financement via le Fonds national => financement de projets individuels et précision quant à un programme national de recherche (p. ex. gestion de la nature et du paysage) ou intégration de thèmes du catalogue thématique dans des programmes nationaux de recherche
- Financement via des fondations

Afin d'exploiter simultanément l'opportunité offerte et l'obligation de la mise en place d'un suivi à long terme des parcs, le groupe Recherche des parcs suisses doit s'engager dans le cadre de la politique de recherche. La mise en place d'une grille d'observation est un pas important en direction d'une stratégie de recherche des parcs suisses. Les réflexions faites dans ce contexte jouent un rôle central lors des discussions internes de l'OFEV concernant le suivi des résultats de la politique des parcs suisses.

Parkforschung Schweiz
Schwarztorstrasse 9, CH-3007 Bern
phone: +41 (0)31 318 70 18
fax: +41 (0)31 312 16 78
http://parkforschung.ch